

Rapport public Parcoursup session 2025

Ecole nationale supérieure de paysage Versailles - Paysage - Première année commune, Arts, Paysage, Architecture

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments. Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 10 juillet 2025. Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Ecole nationale supérieure de paysage Versailles - Paysage - Première année commune, Arts, Paysage, Architecture (26054)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 14%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats qui ont accepté la proposition |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|---|--|--|--|
| Ecole nationale supérieure de paysage Versailles - Paysage - Première année commune, Arts, Paysage, Architecture (26054) | Jury par défaut | Tous les candidats | 25 | 371 | 79 | 48 | 25 |

Suivi des candidats par sexe

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Sexe | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|---|-----------------|--------------------|----------|---|--|--|--|-------------|
| | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| Ecole nationale supérieure de paysage Versailles - Paysage - Première année commune, Arts, Paysage, Architecture (26054) | Jury par défaut | Tous les candidats | Féminin | 249 | 55 | 33 | 17 | 68 % |
| | | | Masculin | 122 | 24 | 15 | 8 | 32 % |
| | | | Total | 371 | 79 | 48 | 25 | 100 % |

Suivi des candidats par type de baccalauréat

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Type de bac | Mention au bac | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|----------------|---|--|--|--|--------------|
| | | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| Ecole nationale supérieure de paysage Versailles - Paysage - Première année commune, Arts, Paysage, Architecture (26054) | Jury par défaut | Tous les candidats | Baccalauréat Général | Échec au bac | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | | Sans mention | 70 | 5 | 4 | 3 | 13,6 % |
| | | | | AB | 127 | 32 | 19 | 10 | 45,5 % |
| | | | | B | 69 | 21 | 11 | 6 | 27,3 % |
| | | | | TB | 35 | 15 | 10 | 3 | 13,6 % |
| | | | | TBF | 2 | 1 | 1 | 0 | 0 % |
| | | | | Total | 306 | 74 | 45 | 22 | 100 % |
| | | | Baccalauréat Technologique | Sans mention | 15 | 0 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | | AB | 16 | 1 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | | B | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | | TB | 3 | 1 | 1 | 1 | 100 % |
| | | | | Total | 43 | 2 | 1 | 1 | 100 % |

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Type de bac | Mention au bac | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|-------------------------|------|--------|---------------------------------------|----------------|---|--|--|--|--------------|
| | | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| | | | Baccalauréat Professionnel | Sans mention | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | | AB | 8 | 1 | 1 | 1 | 100 % |
| | | | | B | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | | TB | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | | Total | 17 | 1 | 1 | 1 | 100 % |
| | | | Diplômes étrangers équivalents au bac | Sans mention | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | | AB | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | | TB | 1 | 1 | 1 | 1 | 100 % |
| | | | | Total | 5 | 2 | 1 | 1 | 100 % |

Suivi des candidats par profil

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Profil | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Candidats ayant accepté la proposition | |
|---|-----------------|--------------------|---------------------|---|--|--|--|-------------|
| | | | | | | | Nombre | Pourcentage |
| Ecole nationale supérieure de paysage Versailles - Paysage - Première année commune, Arts, Paysage, Architecture (26054) | Jury par défaut | Tous les candidats | En terminale | 259 | 59 | 36 | 19 | 76 % |
| | | | En réorientation | 73 | 6 | 2 | 1 | 4 % |
| | | | Non scolarisés | 7 | 1 | 1 | 1 | 4 % |
| | | | Scolarité étrangère | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 % |
| | | | Autres | 28 | 13 | 9 | 4 | 16 % |
| | | | Total | 371 | 79 | 48 | 25 | 100 % |

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

| Formation d'affectation | Jury | Type de bac | EDS 1 & EDS 2 / Spécialité | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats qui ont accepté la proposition |
|--|-----------------|----------------------------|--|---|--|--|--|
| Ecole nationale supérieure de paysage Versailles - Paysage - Première année commune, Arts, Paysage, Architecture (26054) | Jury par défaut | Baccalauréat Général | Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité | 55 | 9 | 6 | 1 |
| | | | Autres doublettes | 248 | 65 | 39 | 21 |
| | | Baccalauréat Technologique | À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées. | | | | |
| | | Baccalauréat Professionnel | À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées. | | | | |

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

| Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité | | | | | | |
|---|-----------------|---|---|--|--|--|
| Formation d'affectation | Jury | Doublette EDS Significatives | Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu | Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu) | Nombre de candidats qui ont accepté la proposition |
| Ecole nationale supérieure de paysage Versailles - Paysage - Première année commune, Arts, Paysage, Architecture (26054) | Jury par défaut | Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité | 18,2 % | 12,2 % | 13,3 % | 4,5 % |
| | | Autres doublettes | 81,8 % | 87,8 % | 86,7 % | 95,5 % |
| | | Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2025

| Champs d'évaluation | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|--|--|---------------------------------|
| Résultats académiques | Les moyennes générales de chaque discipline étudiée en première et en terminale. Une attention particulière est portée aux notes de français et de philosophie obtenues en contrôle continu et au bac. | Dossier scolaire : les bulletins de première et de terminale et les notes obtenues au baccalauréat le cas échéant. | Essentiel |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Créativité, originalité, expression au travers de différents médiums. Réalisation d'un document de qualité. | Réalisation d'un travail personnel créatif sous la forme d'un document A4 (format PDF) envoyé en pièce complémentaire du dossier Parcoursup. | Important |
| | Créativité, originalité, qualité graphique de la production. Avoir une intention et savoir la traduire à travers une production personnelle. Caractère sensible de la production. | Réalisation d'une production personnelle. | Très important |
| | Clarté et originalité de la présentation et de l'argumentaire dans un temps limité. Réflexion personnelle, structuration et organisation de sa pensée. | Présentation orale d'une production personnelle. | Très important |
| | Réflexion personnelle, structuration et organisation de sa pensée, argumentation à l'oral, capacité à dialoguer. | Échange avec un jury. | Très important |

| Champs d'évaluation | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|--|--|---------------------------------|
| Savoir-être | Singularité du parcours ou de la position personnelle. Appréciations précisées dans la rubrique "activités et centres d'intérêts" et lors de l'entretien avec le jury. | Ouverture sur le monde et curiosité intellectuelle. | Important |
| | Collaboration avec les autres, échange d'informations, favorisation d'une dynamique collective. | Esprit d'équipe. | Très important |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Engagement personnel. Projet du candidat (compétences acquises, pertinence et originalité) dans les domaines liés aux arts, paysage, environnement, sciences de la vie et de la terre et architecture. | Pertinence du profil et du projet de formation. | Important |
| | Entretien avec le jury, prise en compte du parcours scolaire, du projet de formation. Connaissance des parcours de formation liés aux trois domaines. | Intérêt et motivation pour les domaines liés au paysage, à l'architecture et aux arts. | Très important |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Prise en compte des centres d'intérêt du candidat, de son parcours et de ses expériences vécues en relation avec ces 3 domaines et au-delà. Culture générale. | Intérêts extra-scolaires, curiosité et réalisations dans les domaines liés à l'architecture, aux arts et au paysage. | Important |

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Une moyenne générale en français (bulletins de première) et une moyenne générale en philosophie (au premier semestre de terminale) inférieures à 10/20 peuvent conduire à ne pas classer des candidats.

Une moyenne générale en anglais ou dans la première langue vivante européenne étudiée au lycée (classes de seconde, première et terminale) inférieure à 10/20 peut conduire à ne pas classer des candidats.

Des commentaires négatifs relatifs à l'assiduité des candidats peuvent conduire à ne pas classer des candidats.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

A. Attendus

- Avoir un intérêt pour les questions de lieux, d'espace, d'organisations spatiale, culturelle, végétale et naturelle, sociale, géographique, environnementale, etc.
- Avoir un goût pour la conception de projets, ainsi que pour les pratiques expérimentales, de manière individuelle ou collective.
- Avoir un intérêt pour les enjeux transdisciplinaires des trois champs de la formation : Arts, Paysage, Architecture.
- Avoir une ouverture d'esprit, une curiosité intellectuelle et des capacités d'imagination.
- Disposer d'aptitudes en matière d'expression écrite et orale permettant de construire une argumentation et de réaliser une présentation.
- Disposer de capacités à travailler en équipe, à collaborer avec les autres, à partager les informations, à privilégier une dynamique collective.
- Avoir des compétences en expression graphique et faire preuve de sensibilité aux arts en général.
- Disposer de compétences en anglais ou dans une autre langue étrangère, afin d'obtenir une certification de niveau B2 avant d'être diplômé.

B. Critères généraux d'examen des vœux

Les candidats ont été classés sur l'examen des éléments suivants :

- Phase d'admissibilité : examen du dossier Parcoursup (dossier scolaire, projet de formation), 1 document A4 format PDF envoyé en pièce complémentaire du dossier Parcoursup
- Phase d'admission : entretien individuel avec un jury sur la base de la présentation d'une production personnelle laissée au libre choix du candidat à partir de l'un des 3 thèmes suivants "Purple rain", ou bien "Où va le monde", ou bien "De l'autre côté".

Description des épreuves ou des entretiens :

- Épreuves orales

Les candidats retenus à l'issue de la phase d'admissibilité sont convoqués pour un entretien individuel, d'une durée de 15 minutes. **L'objectif de l'entretien** est d'évaluer l'intérêt et les aptitudes des candidats pour la formation et pour les trois domaines qui y sont enseignés : les arts, le paysage et l'architecture. Cet entretien est aussi l'occasion d'évaluer les capacités d'expression orale, l'engagement personnel et la culture générale des candidats.

Le déroulement de l'entretien : Au cours de cet entretien, les candidats doivent présenter une production personnelle qu'ils ont préparée au préalable, différente du document A4 format PDF envoyé en pièce complémentaire du dossier Parcoursup.

Pendant les 5 premières minutes de l'entretien, il est demandé aux candidats de se présenter et de décrire rapidement leur parcours de formation, puis de présenter leur production personnelle, l'intention visée à travers cette production et la démarche adoptée. Les 10 minutes suivantes sont consacrées à une discussion avec le jury qui permet notamment aux candidats d'exposer leurs motivations et leur projet de formation.

La production personnelle présentée lors de l'entretien est laissée au libre choix des candidats : ce peut être un texte, une production graphique, un carnet de voyage, une production photographique, une production plastique, une vidéo, etc. Si la production est une vidéo, la durée de cette vidéo ne doit pas dépasser 3 minutes.

Cette production personnelle devra être conçue en relation avec une des thématiques suivantes : "Purple rain", ou bien "Où va le monde", ou bien "De l'autre côté".

Consignes particulières : Les candidats ne doivent pas transmettre leur production avant l'entretien. Celle-ci est découverte par le jury au moment de l'entretien

Trois jurys pluridisciplinaires ont été constitués pour l'examen des candidatures. La composition de chaque jury a été la suivante : un enseignant de l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage (ENSP), un enseignant de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles (ENSA-V) et un enseignant de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris Cergy(ENSA-PC). Au total, 15 enseignants ont été mobilisés pour l'examen des dossiers et les entretiens individuels. L'examen des dossiers dématérialisés par les jurys s'est déroulé sur la période du 10 au 20 avril 2025. La commission d'examen des vœux s'est réunie le 6 mai 2025 pour établir le classement final des candidats.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

La 1 année commune pluridisciplinaire "Arts, Paysage, Architecture" (APA) ouvre vers :

- la L2 du diplôme national d'Art à l'École Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy (ENSAPC),
- ou la L2 du diplôme d'études en Architecture à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles (ÉNSA Versailles),
- ou la 2ème année du cycle préparatoire aux études de paysage à l'École Nationale Supérieure de Paysage (ENSP).

Consultez les sites internet des 3 établissements pour connaître chaque cursus et déplacez-vous sur les sites des écoles lors des journées portes-ouvertes. Lisez bien les attendus pour la formation : à quels types de profils la formation est conseillée et quelles sont les compétences recherchées ? Dans votre dossier candidat, certaines informations sont obligatoires, d'autres sont facultatives. Nous vous conseillons de tout compléter et de fournir un maximum de précisions sur vos expériences vécues, vos pratiques extra-scolaires, etc.

Signature :

Alexandra BONNET,

Directrice de l'Ecole nationale supérieure de
paysage de l'établissement Ecole nationale
supérieure de paysage Versailles